

Pour diffusion immédiate
CNW codes 35 et 63
Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Projet de parc éolien Canton MacNider Les séances publiques débutent le 23 avril

Québec, le 9 avril 2025 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Mireille Paul, présidente, et de Pierre Benoit, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet de parc éolien Canton MacNider dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Parc éolien Canton MacNider S.E.C.](#) à compter du 23 avril. Des séances pourraient s'ajouter par la suite en fonction de la participation du public et des besoins de la commission.

Date : À compter du 23 avril 2025

Heure : 19 h

Endroit : Centre communautaire de Saint-Damase
379, rue de l'Église

Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

Au cours de la première partie de l'audience, l'initiateur du projet et des personnes-ressources de différents organismes et ministères seront sur place pour répondre aux questions du public et de la commission. À la première séance, les citoyennes et citoyens pourront intervenir en salle ou à distance et la commission prendra 10 inscriptions. Pour ce qui est des personnes qui ne pourraient pas participer aux séances, elles ont jusqu'au 15 avril pour transmettre des questions par écrit en remplissant ce [formulaire](#).

La deuxième partie de l'audience se tiendra à partir du 21 mai 2025. Elle permettra à la commission d'entendre tous ceux et celles qui désirent s'exprimer sur le projet, que ce soit en résumant un mémoire ou en exprimant verbalement une opinion.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [site Web du BAPE](#) et le [Registre des évaluations environnementales](#) ainsi qu'en version imprimée aux bureaux municipaux de Saint-Noël et Saint-Damase. Pour plus d'information, il suffit de communiquer avec le BAPE.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, au plus tard le 22 août 2025. Par la suite, le ministre aura 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre *L'heure juste*. Découvrez également le *Projet Scarabec*, une bande dessinée qui illustre de manière ludique le déroulement d'une consultation publique.



– 30 –

Source : Josiane Ouellet
Conseillère en communication
581 925-0658 ou 1 800 463-4732
macnider@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca